

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2021

**Étaient présents:** Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Christine BOURDELLE (arrivée à partir du point 3 de l'ordre du jour), Annie COCHET (arrivée à partir du point 3 de l'ordre du jour)

**Étaient représentés :** Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Frédéric PINOIT par Sonia DOUAY

**Était absent :** Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE, Marylène FRANZ

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

### **Ordre du jour :**

- 1 -Décisions du Maire
- 2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2021
- 3 - Finances
  - 3.1 – Budget Principal
    - 3.1.1 – Compte de gestion de l'exercice 2020
    - 3.1.2 – Compte administratif de l'exercice 2020
    - 3.1.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2020
    - 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2021
    - 3.1.5 – Vote des taux d'imposition
    - 3.1.6 – Attribution des subventions aux associations
    - 3.1.7 – Subvention CCAS 2021
    - 3.1.8 – Couverture du déficit 2021 du plan d'eau
  - 3.2 – Budget Plan d'eau
    - 3.2.1 – Compte de gestion de l'exercice 2020
    - 3.2.2 – Compte administratif de l'exercice 2020
    - 3.2.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2020
    - 3.2.3 – Budget primitif de l'exercice 2021
  - 3.3 – Définition des durées d'amortissement
  - 3.4 – Étude de déconnexion – subvention agence de l'eau Artois Picardie – intégration des honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage
- 4 – Intercommunalité – Prise de compétence mobilité par la CCALN
- 5 - Eolien – Avis du conseil municipal sur le parc éolien à Grattepanche
- 6 – Ressources humaines
  - 6.1 – Convention avec le centre de gestion – mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection
  - 6.2 – Création d'un poste d'adjoint technique en charge des missions d'ASVP
- 7 - Questions Diverses

## 1-Décisions du Maire

Monsieur le Maire explique qu'une décision, avec ses délégations permanentes, a été prise depuis le dernier conseil municipal. Il s'agit d'un marché concernant la préparation et le suivi des travaux de restauration en conservation de l'église Saint Marguerite à Merville aux Bois pour un montant de 21 576 euros TTC.

## 2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Mars 2021

Le compte rendu est soumis à l'approbation du conseil :

### Le compte rendu est adopté

**VOTE :**

**15 pour** (Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT

**0 contre**

**0 abstention**

## 3 - Finances

### 3.1 – Budget Principal

#### 3.1.1 – Compte de gestion de l'exercice 2020

#### 3.1.2 – Compte administratif de l'exercice 2020

#### 3.1.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire explique le compte de gestion de l'exercice 2020 et commence par les résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
<b>Recettes</b>			
Prévision budgétaires totales (a)	2 702 584,90	3 117 918,13	5 820 503,03
Titres de recette émis (b)	2 036 629,47	2 768 729,76	4 805 359,23
Réduction de titres (c)		2 466,81	2 466,81
Recettes nettes (d = b - c)	2 036 629,47	2 766 262,95	4 802 892,42
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 702 584,90	2 884 722,63	5 587 307,53
Mandats émis (f)	1 691 681,77	2 505 521,51	4 197 203,28
Annulation de mandats (g)	9 700,19	873,82	10 574,01
Dépenses nettes (h = f - g)	1 681 981,58	2 504 647,69	4 186 629,27
<b>Résultat de l'exercice</b>			
(d - h) Excédent	<b>354 647,89</b>	<b>261 615,26</b>	<b>616 263,15</b>
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire continue avec le résultat d'exécution du budget principal :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT / 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	- 664 493,34		354 647,89		- 309 845,45
Fonctionnement	753 995,27	- 405 890,85	261 615,26		609 719,68
<b>TOTAL</b>	<b>89 501,93</b>	<b>- 405 890,85</b>	<b>616 263,15</b>		<b>299 874,23</b>

Monsieur le Maire poursuit par le compte d'administratif :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 504 647,69	G	2 766 262,95
	Section d'investissement	B	1 681 981,58	H	2 036 629,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	348 104,42 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	664 493,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 851 122,61	= G+H+I+J	5 150 996,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	101 013,49	L	75 083,18
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	101 013,49	= K+L	75 083,18
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 504 647,69	= G+I+K	3 114 367,37
	Section d'investissement	= B+D+F	2 447 488,41	= H+J+L	2 111 712,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 952 136,10	= G+H+I+J+K+L	5 226 080,02

Monsieur le Maire termine par l'affectation du résultat :

## BUDGET PRINCIPAL - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 504 647,69	2 766 262,95	261 615,26
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		348 104,42	348 104,42
	Résultat à affecter			609 719,68
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 681 981,58	2 036 629,47	354 647,89
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	664 493,34		-664 493,34
	Solde global d'exécution			-309 845,45
Reste à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement			
	Investissement	101 013,49	75 083,18	-25 930,31
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-335 775,76
	Report en fonctionnement en Recettes au BP 2021			273 943,92

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner le président de séance pour le vote des comptes de gestion, administratif et l'affectation du résultat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le vote à main levée.

Monsieur le Maire propose de désigner madame BOURDELLE Christine, sa première adjointe. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner madame BOURDELLE Christine présidente de séance pour ces votes.

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil. Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des questions à poser, Madame BOURDELLE, propose au conseil municipal de délibérer sur le compte de gestion du receveur :

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Madame Bourdelle soumet au conseil municipal le compte administratif.

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Madame Bourdelle soumet au conseil municipal l'affectation du résultat.

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Monsieur le Maire revient dans la salle conseil.

### 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2021

### 3.1.5 – Vote des taux d'imposition

### 3.1.6 – Attribution des subventions aux associations

### 3.1.7 – Subvention CCAS 2021

### 3.1.8 – Couverture du déficit 2021 du plan d'eau

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2021 et commence par la vue d'ensemble de la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement		BP 2020 voté	Réalisé 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	548 242,46	455 719,73	539 565,69
012	Charges de personnel	767 200,00	674 140,67	698 600,00
65	Autres charges de gestion courante	603 032,22	602 064,24	727 702,41
66	Charges financières	52 650,00	44 014,31	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 254,40	1 754,40	500,00
014	Atténuations de produits	52 391,61	52 391,61	53 067,00
023	Virement à la section d'investissement	206 413,82		262 885,77
042	Opérations d'ordre entre sections	30 162,73	30 162,73	30 162,73
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 263 347,24</b>	<b>1 860 247,69</b>	<b>2 358 483,60</b>
Recettes de fonctionnement		BP 2020 voté	Réalisé 2020	BP 2021
013	Atténuation de charges	60 000,00	55 411,72	50 000,00
70	Produits des services	26 120,00	25 780,57	11 560,00
73	Impôts et taxes	1 128 138,32	1 124 304,00	1 100 603,54
74	Dotations et participations	880 164,09	880 024,26	892 268,50
75	Autres produits de gestion courante	28 910,07	28 001,19	30 107,64
77	Produits exceptionnels	649 375,73	652 741,21	0,00
002	Excédent reporté	336 578,73	336 578,73	273 943,92
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 109 286,94</b>	<b>3 102 841,68</b>	<b>2 358 483,60</b>

Monsieur le Maire continue par la section d'investissement.

Dépenses d'investissement		BP 2020 + DM + RAR	CA 2020	RàR	BP 2021	TOTAL
001	Déficit reporté	664 493,34	664 493,34		309 845,45	309 845,45
16	Remboursement capital emprunt	138 031,81	130 529,82		141 783,31	141 783,31
10,00	Dotations, fonds divers	9 342,00	9 341,90			0,00
20	Immobilisations incorporelles	215 523,70	94 760,00	49 370,62	418 365,20	467 735,82
21	Immobilisations corporelles	660 364,17	499 800,87	29 303,90	387 889,65	417 193,55
23	Immobilisations en cours	969 574,19	937 173,30	22 338,97	865 470,00	887 808,97
40,00	immobilisations corporelles	10 375,69	10 375,69			0,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 702 584,90</b>	<b>2 346 474,92</b>	<b>101 013,49</b>	<b>2 123 353,61</b>	<b>2 224 367,10</b>

Recettes d'investissement		BP 2020 + DM + RAR	CA 2020	RàR	BP 2021	TOTAL
002	Excédent reporté 2020	405 890,85	405 890,85			0,00
1068	Affectation de résultat 2020	614 612,81	326 646,38		335 775,76	335 775,76
10	Dotations, fonds divers	425 729,00	269 153,82		238 442,51	238 442,51
13	Subventions	350 000,00	350 000,00	75 083,18	899 205,15	974 288,33
16	Emprunts	10 375,69	10 375,69		370 937,00	370 937,00
28	Amortissements	30 162,73	30 162,73		30 162,73	30 162,73
040	Immobilisations corporelles	659 400,00	644 400,00		11 875,00	11 875,00
021	Besoin autofinanc.2021	206 413,82			262 885,77	262 885,77
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 702 584,90</b>	<b>2 036 629,47</b>	<b>75 083,18</b>	<b>2 149 283,92</b>	<b>2 224 367,10</b>

Monsieur le Maire détaille ensuite le récapitulatif par opérations d'équipements

Opérations	Dépenses	Recettes	Besion de financement		Recettes Total
			021	16	
Non affecté	261 867,99	150 247,41	111 620,58		261 867,99
083 - Eclairage Public	142 138,99	41 887,99	100 251,00		142 138,99
110 - Travaux bâtiments	31 812,00	20 655,02	11 156,98		31 812,00
120 - Matériel administratif	12 605,47	11 695,53	909,94		12 605,47
123 - Divers matériaux	16 099,90	12 865,60	3 234,30		16 099,90
124 - Matériel roulant	6 000,00		6 000,00		6 000,00
207 - Voirie	140 606,10	135 752,56	4 853,54		140 606,10
222 - Bibliothèque	9 619,39	4 100,25	5 519,14		9 619,39
229 - Parking	69 939,01	124 459,17	-54 520,16		69 939,01
230 - Eglise	173 470,65	253 776,39	-80 305,74		173 470,65
232 - Acquisition terrains	20 985,59	15 010,59	5 975,00		20 985,59
233 - Logiciels	5 382,60		5 382,60		5 382,60
234 - Réhabilitation Intermarché	96 533,83	134 060,63	-37 526,80		96 533,83
235 - Budget participatif	3 265,12	8 723,98	-5 458,86		3 265,12
237 - Sécurité routière - Entrée de Ville	74 444,00	43 000,00	31 444,00		74 444,00
238 - Eglise de Merville	314 299,00	183 341,00	958,00	130 000,00	314 299,00
239 - Stade municipal	401 946,00	266 400,00	5 546,00	130 000,00	401 946,00
240 - Construction tennis couvert - Complexe	102 013,00	72 073,00	29 940,00		102 013,00
241 - Etude déconnexion pluviale	123 267,00	95 017,75	28 249,25		123 267,00
242 - Logements	141 510,00	57 239,00	23 334,00	60 937,00	141 510,00
243 - Cimetière Merville	33 000,00	21 954,00	11 046,00		33 000,00
244 - Hôtel de Ville - Bureaux	106 500,00	90 573,00	15 927,00		106 500,00
245 - Scolaires	76 298,40	76 298,40			76 298,40
246 - Eco navette	52 000,00	13 000,00	39 000,00		52 000,00
<b>Total</b>	<b>* 2 415 604,04</b>	<b>1 832 131,27</b>	<b>262 535,77</b>	<b>320 937,00</b>	<b>2 415 604,04</b>

\* = A déduire : 191 236.94 € d'excédant 2020

Monsieur le Maire explique ensuite les taux d'imposition qui restent identiques à ceux de l'année

passée conformément aux engagements pris dans le programme électoral.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 COMMUNE : 010 AILLY-SUR-NOYE  
 ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER  
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE DE MOREUIL

N° 1259 COM (1)  
**TAUX FDL 2021**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2021**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	2 144 627	41,44 (*)	2 006 000	831 286	41,44	831 286	118,04
Taxe foncière (non bâti).....	137 359	31,31	137 600	43 083	31,31	43 083	107,00
CFE.....	338 375	11,85	312 800	37 067	11,85	37 067	43,69
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		911 436	
(*) dont taux départemental 2020 : 25,54							

**MODE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE**

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	41,44	Produit total souhaité : 911 436 = 1,000000 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	41,44
Taxe foncière (non bâti).....	31,31		31,31
CFE.....	11,85		11,85

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021**

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
45 132	5 895	47 561	17 622	2 236	>>>	118 446
Allocations compensatrices		DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	
75 867				28 367	-28 769	

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021**

911 436 + 118 446 + 75 867 + 0 - 28 367 + -28 769 = 1 048 613  
 Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A AMIENS  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 NATHALIE BIQUARD  
 Le 29 MARS 2021

Le préfet,  
 le

Le maire,  
 le

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFERATORIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire détaille ensuite le tableau d'attribution des subventions aux associations.

Nom de l'association	Normale		Investissement		Événementielle	
	Demandes	Proposition commission	Demandes	Proposition commission	Demandes	Proposition commission
Ailly Badminton Club	1 000 €	600 €	1 000 €	800 €		
Amicale de Pétanque d'Ailly-sur-Noye	500 €	500 €	500 €	200 €		
APE collège WH Classen d'Ailly-sur-Noye	130 €	130 €				
ASNHB - Handball	5 000 €	5 000 €				
Association de sauvegarde de l'école des garçons d'Ailly-sur-Noye	200 €	200 €				
Association des parents du RPC d'Ailly-sur-Noye	300 €	300 €			300 €	300 €
Association Philatèlique du Val de Noye	300 €	200 €				
Cantine du Petit Homme	300 €	400 €				
Chorale des Voix de Noye	300 €	300 €				
CLAC	200 €	200 €				
Dynamique Forme						
Espoir Danse	500 €	500 €				
F.A.N	3 200 €	3 200 €				
Jéricho 44					3 000 €	1 500 €
Harmonie Municipale	1 200 €	400 €	1 200 €	1 200 €		
Judo Club	2 000 €	1 500 €				
La Mouche de la Noye	700 €	700 €				
Les Amis de l'Eglise de Berny					250 €	250 €
Les Spectacles d'Ailly-sur-Noye	5 000 €	5 000 €				
Les Tricopines du cœur	500 €	400 €				
MCM	2 000 €					
Music en Stock	2 500 €	2 000 €			5 600 €	5 000 €
Société de Chasse d'Ailly	150 €	150 €				
Stomp Up and Go	500 €	500 €				
Taichi Val de Noye	500 €	400 €			1 000 €	600 €
Tennis Ailly-sur-Noye	1 600 €	700 €	1 200 €			
<b>Totaux</b>	<b>28 580 €</b>	<b>23 280 €</b>	<b>3 900 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>10 150 €</b>	<b>7 650 €</b>

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de subvention à

verser au CCAS. Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite élargir et développer les missions du CCAS. Pour ce faire, il faut augmenter le montant de la subvention par rapport aux années précédentes. Monsieur le Maire rappelle que la commune a accepté, il y'a fort longtemps, un leg d'une aillysienne dans lequel elle souhaitait que le montant des fermages de ses terres soit reversé annuellement au CCAS de la commune.

<b>Subvention 2021 au CCAS</b>	
<b>Fermages 2020</b>	<b>1 400,00</b>
<b>Subvention 2021</b>	<b>15 600,00</b>
<b>Total article 657362</b>	<b>17 000,00</b>

Pour terminer sur la partie budget principal, Monsieur le Maire explique qu'il a été informé par le receveur municipal qu'il y'avait lieu de couvrir le déficit 2021 du plan d'eau à hauteur de 51 475.48 €.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est temps de passer au vote. Monsieur le Maire commune par les taux d'imposition et propose au conseil municipal de les maintenir comme l'an passé soit :

Taxe foncier bâti : 41.44 %

Taxe foncier non bâti : 31.31 %

CFE : 11.85 %

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal d'approuver l'enveloppe de subvention pour les associations à un montant de 33 130 €.

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour chaque association. Toutes les subventions sont votées à l'unanimité sauf :

- Monsieur Blin ne prend pas part au vote pour la subvention de la Fraternelle
- Monsieur Benoit ne prend pas part au vote pour la subvention au Judo
- Mesdames ROSE et COCHET ne prennent pas part au vote pour la subvention de music en stock.

Monsieur le Maire propose maintenant au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la subvention à verser au CCAS soit 17 000€. Madame Bourdelle ne prend pas part au vote (puisque responsable du CCAS).

**VOTE :**

**16 pour** (Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur du recouvrement du déficit du plan d'eau à hauteur de 51 475.48 €.

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Enfin, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le budget primitif 2021 au niveau du chapitre en fonctionnement, au niveau du chapitre en investissement, et sans articles spécialisés où l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article.

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 (fonctionnement 2 358 483.60 € et investissement 2 224 367.10 €).

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

### 3.2 – Budget Plan d'eau

#### 3.2.1 – Compte de gestion de l'exercice 2020

#### 3.2.2 – Compte administratif de l'exercice 2020

#### 3.2.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire explique le compte de gestion de l'exercice 2020 et commence par les résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
<b>Recettes</b>			
Prévision budgétaires totales (a)	373 030,67	98 197,10	471 227,77
Titres de recette émis (b)	220 507,15	90 642,88	311 150,03
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	220 507,15	90 642,88	311 150,03
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	373 030,67	98 197,10	471 227,77
Mandats émis (f)	212 281,67	30 005,97	242 287,64
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	212 281,67	30 005,97	242 287,64
<b>Résultat de l'exercice</b>			
(d - h) Excédent	<b>8 225,48</b>	<b>60 636,91</b>	<b>68 862,39</b>
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire continue avec le résultat d'exécution du budget principal :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT / 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	- 156 895,67		8 225,48		-148 670,19
Fonctionnement	13 774,87	13 774,87	60 636,91		60 636,91
<b>TOTAL</b>	<b>-143 120,80</b>	<b>13 774,87</b>	<b>68 862,39</b>		<b>-88 033,28</b>

Monsieur le Maire poursuit par le compte d'administratif :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	30 005,97	G	90 642,88
	Section d'investissement	B	212 281,67	H	220 507,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	156 895,67 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	399 183,31	= G+H+I+J	311 150,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	30 005,97	= G+I+K	90 642,88
	Section d'investissement	= B+D+F	369 177,34	= H+J+L	220 507,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	399 183,31	= G+H+I+J+K+L	311 150,03

Monsieur le Maire termine par l'affectation du résultat :

Budget annexe - Plan d'eau				
PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT 2020				
		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	30 005,97	90 642,88	60 636,91
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)			
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>60 636,91</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	212 281,67	220 507,15	8225,48
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	156 895,67		-156 895,67
	<b>Solde global d'exécution</b>			<b>-148 670,19</b>
Reste à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			60 636,91
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner le président de séance pour le vote des comptes de gestion, administratif et l'affectation du résultat du budget plan d'eau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le vote à main levée.

Monsieur le Maire propose de désigner madame BOURDELLE Christine, sa première adjointe. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner madame BOURDELLE Christine présidente de séance pour ces votes.

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des questions à poser, Madame BOURDELLE, propose au conseil municipal de délibérer sur le compte de gestion du receveur :

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Madame Bourdelle soumet au conseil municipal le compte administratif.

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Madame Bourdelle soumet au conseil municipal l'affectation du résultat.

**VOTE :**

**16 pour** (Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre 0 abstention**

Monsieur le Maire revient dans la salle conseil.

### 3.2.3 – Budget primitif de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2021 et comme par la vue d'ensemble de la section de fonctionnement.

Dépenses

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses		2020		2021
		Crédits ouverts	CA	BP
<b>002</b>	<b>Déficit reporté</b>			<b>0</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>16 600,00</b>	<b>5 403,92</b>	<b>21 744,00</b>
	60611 - Eau et assainissement	3 650,00	748,03	2 000,00
	60612 - Energie - Electricité	2 100,00	1 889,28	2 000,00
	60632 - Fournitures d'entretien	0	118,8	150
	60632 - Fournitures petit équipement	500	91,5	300
	60636 - Vêtements de travail	150	49,98	100
	611 - Contrats prestations de services	8 900,00	1 675,80	8 900,00
	61521 - Terrains			5 544,00
	615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	400	204,13	1 500,00
	61558 - Autres bien mobiliers	0	323,2	350
	6135 - Locations mobilières			600
	6236 - Catalogues imprimés	300	283,2	300
	6256 - Missions	600	20	
<b>012</b>	<b>6218 - Autre personnel extérieur</b>	<b>20 231,40</b>	<b>17 409,47</b>	<b>7 200,00</b>
<b>042</b>	<b>6811 - Dotations amortissements</b>	<b>3 592,28</b>	<b>3 592,28</b>	<b>3 592,28</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 249,90</b>	<b>1 249,90</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>4 000,00</b>	<b>2 350,40</b>	<b>2 400,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>52 523,52</b>		<b>32 639,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>98 197,10</b>	<b>30 005,97</b>	<b>67 575,48</b>

Recettes

FONCTIONNEMENT				
Recettes		2020		2021
		Crédits ouverts	CA	BP
002	Excédent reporté			
70	<b>Produits des services</b>	<b>18 000,00</b>	<b>13 983,69</b>	<b>13 500,00</b>
	Pédalos	12 000,00	7 052,00	7 000,00
	Golf	2 800,00	2 562,00	2 500,00
	Aire de camping car	1 800,00	4 369,69	4 000,00
	Diverses locations	1 400,00		
73	<b>7362 - Impôts et Taxes - taxe de séjour</b>	<b>1 556,92</b>	<b>2 069,37</b>	<b>1 600,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>76 318,10</b>	<b>75 318,10</b>	<b>52 475,48</b>
	751 - Redevance pour concessions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
	7552 - Prise en charge du déficit par budget principal	74 318,10	74 318,10	51 475,48
	7588 - Autres produits divers de gestion courante			
<b>TOTAL</b>		<b>95 875,02</b>	<b>91 371,16</b>	<b>67 575,48</b>

Monsieur le Maire continue par la section d'investissement.

Dépenses

INVESTISSEMENT				
Dépenses		2020		2021
		Crédits ouverts	CA	BP
001	<b>Déficit reporté</b>	<b>156 895,67</b>		<b>148 670,19</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>203 140,00</b>	<b>203 140,00</b>	<b>0</b>
1312	Régions	74 104,00	74 104,00	
1313	Départements	129 036,00	129 036,00	
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>11 250,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>
1641	Emprunt			7 500,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>25 492,20</b>
2031	Frais d'étude			25 492,20
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 745,00</b>	<b>1 641,67</b>	<b>8 000,00</b>
2184	Mobilier	1 125,00	1 125,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations	620	516,67	
21534	Réseaux électrification			3 000,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>			<b>267 283,00</b>
2313	Constructions			267 283,00
<b>TOTAL</b>		<b>373 030,67</b>	<b>212 281,67</b>	<b>456 945,39</b>

Recettes

<b>INVESTISSEMENT</b>				
Recettes		2020		2021
		Crédits ouverts	CA	BP
<b>40</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 592,28</b>	<b>3 592,28</b>	<b>3 592,28</b>
281318	Autres bâtiments publics	3 592,28	3 592,28	3 592,28
<b>10</b>	<b>Dotations, Fonds divers et réserves</b>	<b>13 774,87</b>	<b>13 774,87</b>	<b>60 636,91</b>
1068	Affectation du résultat	13 774,87	13 774,87	60 636,91
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>203 140,00</b>	<b>203 140,00</b>	<b>160 077,00</b>
1322	Régions	74 104,00	74 104,00	26 250,00
1323	Départements	129 036,00	129 036,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux			95 016,00
1347	Dotation de soutien à l'investissement local			38 811,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>100 000,00</b>		<b>200 000,00</b>
1641	Emprunt	100 000,00		200 000,00
<b>21</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>52 523,52</b>		<b>32 639,20</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>320 507,15</b>	<b>220 507,15</b>	<b>456 945,39</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le budget primitif 2021 au niveau du chapitre en fonctionnement, au niveau du chapitre en investissement, et sans articles spécialisés où l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article.

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 (fonctionnement 67 575.48 € et investissement 456 945.39 €).

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

### 3.3 – Définition des durées d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. L'assemblée délibérante fixe la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens. Il constitue une recette pour les projets d'investissement, financée par une dépense en section de fonctionnement.

Les dotations annuelles correspondent au coût d'acquisition divisé par la durée d'amortissement. Monsieur le Maire explique que, toutefois, une collectivité peut adopter un mode d'amortissement dégressif, variable ou réel.

L'amortissement doit faire l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'État dans l'arrondissement et au receveur municipal. Monsieur le Maire proposera au conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des différentes acquisitions de la façon suivante :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>		
203	Frais d'études, de recherche et de développement	3 ans
2041511	GPF de rattachement – Biens mobiliers, matériels et études	1 an
20417	Autres établissements publics locaux	15 ans
20421	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	3 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	3 ans
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>		
2121	Plantations	10 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
217 (sauf 2173)	Immobilisations corporelles d'administration générale	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

#### **VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

### 3.4 – Étude de déconnexion – subvention agence de l'eau Artois Picardie – intégration des honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 19 Janvier 2021 au sujet de cette étude de déconnexion des eaux pluviales. Suite aux nouveaux échanges avec l'agence de l'eau Artois Picardie, il s'avère que la commune peut intégrer, dans son plan de financement, le montant de l'assistant à maîtrise d'ouvrage soit 10 613 euros HT. Monsieur le Maire explique que la commune est invitée à déposer son dossier de demande de subvention, avec le nouveau plan de financement, de sorte à acter de manière définitive du montant de la subvention allouée par l'AEAP.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Agence de l'eau	70%	79 334,85 €
Commune d'Ailly sur Noye	30%	34 000.65 €
	100%	113 335,50 €

#### VOTE :

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

### 4 – Intercommunalité – Prise de compétence mobilité par la CCALN

Monsieur le Maire laisse la parole à madame Sonia DOUAY, Conseillère déléguée, qui explique au conseil municipal que le Conseil communautaire par délibération en date du 28 janvier 2021, a décidé de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la CCALN comme le prévoit la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, introduisant l'obligation, pour les communautés de communes et leurs communes membres, de se prononcer sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité. Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour et doivent se prononcer sur cette prise de compétence par l'intercommunalité dans les conditions de majorité qualifiée.

Sonia DOUAY expose aux membres du conseil municipal les grands principes.

La compétence mobilité n'est pas sécable. La collectivité, qui devient autorité organisatrice de la mobilité est compétente pour l'ensemble des services de transport et de mobilité (services réguliers de transport public, services à la demande, service de transport scolaire et des services relatifs aux mobilités partagées, service de mobilité solidaire).

Madame DOUAY rappelle que la CCALN a décidé de ne pas demander pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La CCALN conserve cependant la capacité de se voir transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions du code des transports.

Le Conseil communautaire a approuvé la modification statutaire portant sur les compétences de la CCALN et a décidé de requérir l'accord des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Madame DOUAY explique au conseil municipal que cette prise de compétence par la CCALN ne remet pas en cause le projet de la mise en place de l'éco-navette puisque cela concerne du transport privé (catégorie administrés) et qu'elle appartiendra à la commune qui en aura donc la compétence.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la CCALN et la modification de ses statuts.

**VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

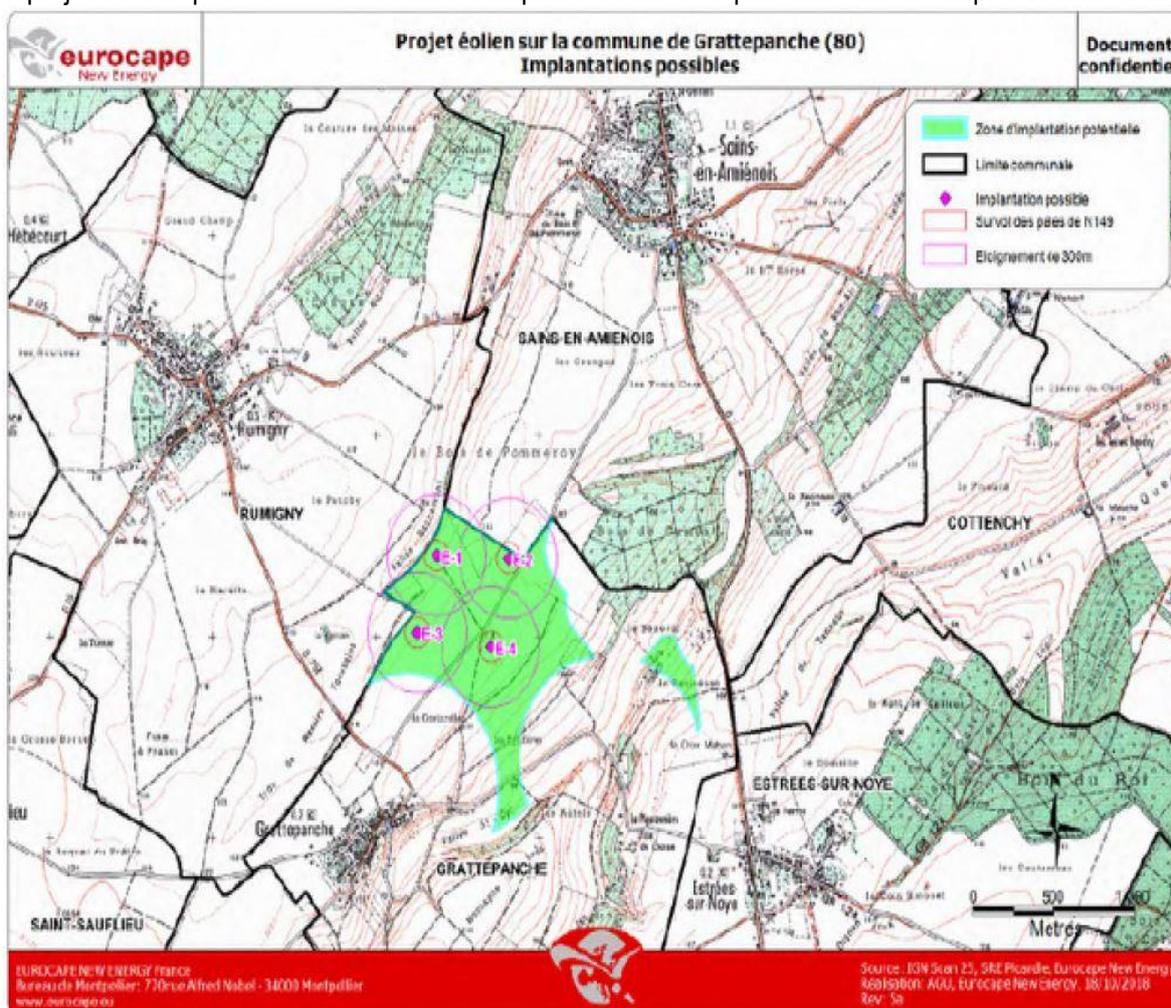
**0 abstention**

### 5 - Eolien – Avis du conseil municipal sur le parc éolien à Grattepanche

Monsieur le Maire laisse la parole à madame DOUAY qui explique que l'ensemble des conseillers a reçu un powerpoint détaillant le projet éolien de la commune de Grattepanche.

Madame DOUAY rappelle que le projet éolien sur la commune de Grattepanche est en cours d'enquête publique du 1er avril au 4 mai 2021 inclus. Lors d'un tel projet, il doit être recueilli l'avis des habitants et des communes se situant dans un rayon de 6 km autour de la zone du projet. Ailly sur Noye se situe dans cette zone.

Ce projet est composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison pour une mise en exploitation en 2024.



Madame DOUAY demande si les élus ont des questions. Personne n'a de question. Monsieur le Maire souhaite un échange sur ce sujet même si cela concerne la commune de Grattepanche.

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il était DGS du grand Roye, il pouvait compter sur une importante rente d'argent annuellement mais que beaucoup de choses sont dites sur les éoliennes à tort ou à raison sur le recyclage, les matériaux utilisés et leurs impacts sur la faune environnante.

Monsieur le Maire souhaite donc qu'un maximum d'élus puisse donner son avis. Monsieur le Maire termine en indiquant que son avis sur ce projet sera défavorable.

Monsieur BERMOND explique que dans un projet éolien, la commune peut demander à ce que la vitesse soit bridée afin d'avoir un impact moins important sur la faune. Il continue en détaillant que dans ce projet, seule, une éolienne est bridée car elle se situe à moins de 200 m des habitations.

Monsieur BERMOND note que la dimension sera de 180 m de hauteur mais pose la question sur le tonnage de béton qui sera coulé ? Il continue en expliquant que dans 25 à 30 ans, il n'est pas prévu au niveau du recyclage sur les matériaux...les éléments sont prévus à court terme et rien n'est prévu à long terme.

Monsieur BENOIT prend la parole pour expliquer que les éoliennes sont découpées en morceaux de 1 m. Il confirme que cela fait beaucoup de béton laissé en place.

Monsieur DAINE explique qu'il existe un projet sur Jumel et que le conseil n'a pas été consulté.

Madame DOUAY lui répond que ce projet n'est qu'en phase d'étude et non en phase d'enquête publique. Monsieur DAINE demande quel est l'impact de l'avis du conseil sur ce projet ? Et que si cet avis est négatif, le projet se fera quand même ?

Monsieur le Maire répond que l'avis du conseil est consultatif. Madame DOUAY explique que si l'avis est argumenté, il sera pris en compte.

Monsieur le Maire continue en demandant au conseil municipal de poser un avis défavorable et souhaite prendre en compte les arguments de tous.

Monsieur BLIN prend la parole pour informer le conseil qu'il ne souhaite pas émettre un avis défavorable même s'il a conscience des nuisances visuelles et écologiques. Il estime que ce n'est pas au conseil d'Ailly sur Noye se s'opposer à un projet porté par une commune.

Monsieur BERMOND rebondit sur ces propos en expliquant qu'il n'est pas contre l'éolien mais estime qu'il faut que nous soyons tous vigilants.

Madame WANTIEZ remarque que ce qui est gênant dans les projets éoliens c'est l'emballement général. Elle souhaite un temps mort pour prendre le temps d'y réfléchir.

Madame BOURDELLE rejoint madame WANTIEZ et explique qu'il n'existe pas de plan sur la totalité du territoire de la Somme. Elle estime que cela devrait être pensé à l'échelle d'un territoire donné avec un espace temps.

Monsieur BERMOND reprend la parole, selon lui, il faut que les gens prennent conscience que le système de consommation évolue vers une demande moins dépendante en énergie.

Madame DELBEY note que personne ne veut du nucléaire car cela est trop dangereux, que personne ne veut d'éolien car c'est aussi dangereux, mais constate que la société actuelle demande beaucoup d'énergie. Elle prend l'exemple des véhicules électriques qui sont de plus en plus nombreuses et augmentent donc le besoin en énergie.

Madame DOUAY termine sur le fait qu'à une certaine époque il existait une « zone de développement éolien » qui prévoyait des zones particulières sur le territoire.

Plus personne ne souhaite intervenir, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien à Grattepanche.

#### **VOTE :**

**11 pour** (Pierre DURAND, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET)

**3 contre** (Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE)

**3 abstentions** (Christine BOURDELLE, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY)

## **6 – Ressources humaines**

### **6.1 – Convention avec le centre de gestion – mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié, l'autorité territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail. En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'autorité territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion.

Monsieur le Maire ajoute que cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail. Pour conclure Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Somme s'est doté d'un service prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires et propose d'assurer la fonction d'inspection. Monsieur le Maire achève ce point en expliquant que cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour qu'il assure la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité.

#### **VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

### **6.2 – Création d'un poste d'adjoint technique en charge des missions d'ASVP**

La commune emploie actuellement un agent contractuel pour assumer les missions d'ASVP (Agent de la Surveillance de la Voie Publique). Le contrat à durée déterminée arrive au terme de son dernier renouvellement possible et se pose la question de la stagiarisation de l'agent en poste, avant une potentielle titularisation à l'issue de la période de stage (1an).

L'agent est maintenant formé, la commune possède un réel besoin d'un ASVP.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire proposera au conseil municipal de créer un poste permanent d'adjoint technique en charge des missions d'ASVP.

#### **VOTE :**

**17 pour** (Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT)

**0 contre**

**0 abstention**

## **7 - Questions Diverses**

Monsieur DAINE explique que la commune a fait la demande pour être labellisée « terre de jeux » au niveau des jeux olympiques 2024 organisés à Paris. Monsieur DAINE ajoute que par conséquent 3 manifestations doivent être organisées par la commune. Le problème est que cette demande a été faite au nom du S.I.T.E et qu'il est l'interlocuteur principal pour ce projet. Il demande à Monsieur le Maire de

repandre ce projet et l'organisation des 3 manifestations.

Monsieur le Maire répond que cela lui paraît tout à fait logique et même incompréhensible que ce projet soit engagé par le S.I.T.E. Il ajoute qu'un groupe existe déjà.

Madame WANTIEZ prend la parole pour confirmer les dires de Monsieur le Maire et que ce groupe se nomme commission jeunesse et sport dont elle est la responsable. Madame WANTIEZ invitera monsieur DAINE à cette commission.

Madame DELBEY demande si le ramassage des poubelles va évoluer vers un ramassage au poids.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas prévu pour l'instant mais qu'il pense que cela viendra.

Madame DELBEY pose la question à quand un magasin discount et un magasin de bricolage ?

Monsieur le Maire explique qu'il a conscience de ce problème et lui répond que s'il existe des candidats, cela sera avec grand plaisir que nous les accueillerons.

Monsieur BENOIT explique qu'il existe des arbres dangereux au niveau du Mont Henry. Monsieur BLIN lui explique qu'il existait à l'époque un tour de ville et que Monsieur LEVASSEUR qui est propriétaire des parcelles derrière a été reçu en mairie. Il a été convenu qu'il ferait abattre les arbres dangereux en 2021 et 2022.

Madame BOURDELLE prend la parole pour évoquer le centre de vaccination. Elle explique que cela été un vrai succès avec 318 vaccinations + 4 à domicile et que ce succès est dû à un gros travail des élus et du personnel. Madame BOURDELLE termine en informant qu'avec cette opération, nous avons découvert 72 personnes qui ne pouvaient pas se faire vacciner avec astrazeneca. Des rendez vous leur ont été pris dans des centres avec le Moderna ou le Pfizer.

Séance levée à 20h42